

Chemin de la Selle - Aliénations de terrains à Mme NICOLLIER Bernadette et M. DROZ René

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après réalisation des voies de la ZAC de la Combe Saragosse, il apparaît qu'il existe quelques délaissés de terrains qui sont sans utilité pour la Ville. La meilleure solution consiste à les aliéner aux propriétaires riverains. C'est ainsi que des accords sont intervenus avec :

- Mme NICOLLIER Bernadette, chemin de la Selle, qui acquiert la parcelle cadastrée section BY n° 432 pour une surface de 0 a 85, au prix de 100 F le mètre carré, soit un montant de 8 500 F,

- M. DROZ René, chemin de la Selle, qui acquiert la parcelle cadastrée section BY n° 433 pour une surface de 0 a 80, au prix de 100 F le mètre carré, soit un montant de 8 000 F.

Les recettes seront encaissées au chapitre 922.210.89501.30400.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable unanime le 10 mai 1989.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à ces aliénations et à autoriser M. le Député-Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.